
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR17.14PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 900'000.- pour le réaménagement
de la Salle des débats de l'Hôtel de Ville et la réponse à la motion du 3 décembre 2015
de la Commission ad hoc chargée de l'examen du Préavis 15.27PR
et de M. Yann Mamin « Pour un nouveau projet d'aménagement de la Salle des débats »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 18 octobre 2017.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Mireille BANDERET, Pierrette ROULET-GRIN, Gildo DALL'AGLIO, Didier FORESTIER, Brian OOSTERHOFF et de la soussignée, désignée présidente. Fanny SPICHIGER était excusée.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, Mme Gloria CAPT, Municipale et pour URBAT de Messieurs Jean-François SUTTERLET et Jacques BOVET.

La commission les remercie pour les explications fournies ainsi que pour le complément d'information transmis hors séance.

Historique

Le présent préavis fait suite à la motion « Pour un nouveau projet d'aménagement de la Salle des Débats » déposée par M. Yann Mamin et acceptée par le Conseil communal en date du 3 décembre 2015.

Discussions de la commission

Tout d'abord, l'ensemble de la commission souhaite relever qu'avec le présent préavis la Municipalité répond ainsi en tous points à la motion.

L'aménagement prévu est un mobilier fixe comprenant des tables pupitres, un équipement de vote électronique et un système de projection beamer. La disposition de la salle est prévue en hémicycle avec une orientation face au Château avec 12 sièges pour les municipaux, et membres du bureau et 100 sièges pour les conseillers.

La Salle des débats a une superficie de 130 m². Pour comparaison la salle du Conseil communal de Lausanne dispose d'env. 20 m² supplémentaire, avec une configuration similaire et il est intéressant de savoir que les conseillers communaux lausannois trouvent l'espace dont ils disposent insuffisant.

Ensuite de l'analyse des plans et après s'être rendu à la Salle des débats, l'ensemble de la commission souhaite mettre en évidence les points suivants :

- La salle des débats dispose d'une superficie trop restreinte pour la réalisation de l'aménagement proposé. Les conseillers communaux qui se situeront en extrémité de rangée, devront faire déplacer toute la rangée pour être libre de mouvement.
- L'espace prévu pour le public n'est pas suffisant.
- Une salle avec mobilier fixe ne sera plus aussi polyvalente que notre salle actuelle (par exemple lors de votations).
- Vu la complexité des travaux, dépose des parquets avec évacuation des scories, il y a un risque réel que le plafond de la salle des mariages subisse des dommages importants et cela entrainera un dépassement de coût substantiel.
- L'approbation de la Section monuments et sites du Canton, est réservée vu la complexité des travaux à réaliser, à savoir que cette entité a déjà rendu un préavis négatif après une première analyse similaire en 2015.
- L'accord de l'ECA demeure également réservé, puisque l'évacuation en cas de sinistre se fera uniquement par l'unique accès qui est le couloir central, d'une largeur de 120 cm.
- A l'heure où la commune doit réaliser des économies, une dépense de CHF 900'000.- pour un résultat insuffisant est inconvenante.

Vœux

Pour aménager une salle d'assemblée du Conseil communal adaptée au travail des cent conseillers communaux ainsi qu'à celui de la vingtaine d'acteurs et aides y œuvrant durant la dizaine de séances que tient annuellement le Conseil communal, la commission suggère à la Municipalité de se tourner vers une autre salle propriété de la Commune.

Vu qu'une surface plus importante que celle de la Salle des Débats s'avère indispensable, la commission suggère d'étudier l'utilisation - après équipement de sièges, tables et appareils de vote électronique mobiles et installation d'un réseau Wi-Fi performant - de la vaste salle de l'Aula Magna du Château voisin (+ 60 % de surface utilisable que la salle des Débats). Déjà équipée d'une estrade, de matériel de projection, de sonorisation, de locaux de dégagement, cet espace conséquent permet la disposition usuelle pour réunir les assemblées du Conseil communal, comme il offre en plus un espace suffisant pour les médias et le public. Ne nécessitant pas de modification des murs qui accueilleraient notre Conseil communal, le coût de l'opération devrait être sans commune mesure avec le crédit demandé par le préavis PR17.14PR présenté ce soir.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande Mesdames et Messieurs les Conseillers à l'unanimité des membres présents, de refuser les articles 1 à 3 et d'accepter l'article 4, présentés par la Municipalité.

La rapportrice
Aude BRIAND

